

DEC173046DR13

Décision portant cessation de fonctions de M. Christophe N'GUYEN, assistant de prévention au sein de l'unité UMR 9005 intitulée Sys2Diag

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

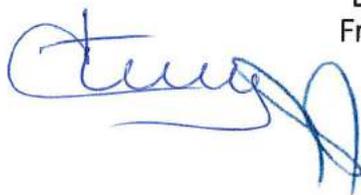
Vu la décision DEC151414DR13 de la 04/09/2015 portant nomination de M. Christophe N'GUYEN d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Christophe N'GUYEN, dans l'unité du CNRS n° UMR9005, à compter du 30/08/2017.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 21/11/2017



Visa du délégué régional du CNRS

Le directeur de l'unité
Franck MOLINA **Sys2Diag**

UMR 9005 CNRS ALCEDIAG
Cap DELTA
1682 Rue de la Valsière
CS 61003

34184 MONTPELLIER Cedex 4
Tél. : 04.67.04.74.74 - Fax : 04.67.04.74.75